



## **Pour la satisfaction des besoins des habitants des communes, pour l'amélioration et la démocratisation des services publics locaux, pour des communes au service de la population et de l'intérêt général.**

Les prochaines élections municipales se tiennent dans un contexte inédit de projets d'économies drastiques touchant notamment les services publics de proximité. Cette austérité risque d'impacter de façon considérable la vie de nos concitoyens et tout particulièrement les plus fragiles.

Elles représenteront donc un moment important de la vie démocratique de notre pays. La commune est en effet le premier niveau pour exprimer ses besoins, élire des représentants qui auront la charge de gérer leur budget.

Il est important de mettre les services publics au cœur du projet de société, avec les valeurs d'égalité, de solidarité.

### **1-Un service public de proximité à promouvoir**

La commune est le premier lieu d'expression des besoins au plus près de la population. Elle constitue le premier niveau de services publics. Dans toutes les communes et y compris les petites, les secrétariats de mairie restent aujourd'hui souvent les seuls guichets ouverts aux publics. Dans d'autres communes, les maisons "France service" peinent à remplacer les services publics supprimés : leur renforcement en personnels titulaires et formés, des lignes directes vers les services publics qu'elles représentent sont une nécessité pour qu'elles puissent remplir leur rôle.

Il importe de partir des besoins de tous les habitants, de la naissance à la mort, des besoins de la petite enfance et à l'autre bout, le grand âge. Il s'agit aussi de favoriser l'inclusion et la mixité sociale à tous les niveaux, logement, école, transports ... Cela signifie aussi la promotion de femmes aux responsabilités communales et inter communales et se poser la question du droit de vote aux élections locales à tous les résidents stables.

La commune ne peut certes pas répondre seule à toutes les questions mais constitue, en étroite coordination avec la communauté de communes ou d'agglomération, le département, la région ou l'État, le premier niveau démocratique de prise en compte et de traitement des demandes des habitants.

### **2- Un développement indispensable des services publics**

Il y a là un enjeu social, démocratique, environnemental et économique. Il s'agit aussi de lutter pour l'accès et l'égalité d'accès aux droits essentiels de la vie quotidienne (santé, logement, école, eau, énergie, transport, poste, protection sociale, alimentation, police, justice). Il faut aussi que la culture et le sport puissent être réellement à la portée de toutes et tous et notamment de la jeunesse. Pour que la commune reste agréable à vivre malgré le réchauffement climatique il faut que soient mis en œuvre toutes les mesures permettant de baisser l'empreinte carbone en particulier dans le domaine des transports, de l'habitat, du bâti scolaire et autres bâtiments ouverts au public.

Pour que les besoins des habitants soient satisfaits sans que leurs connaissances en informatique ou leur origine ne soient des obstacles à l'accès aux droits des actions pour maintenir une présence humaine avec des agents qualifiés au guichet sont nécessaires. Les moyens numériques, les outils recourant à l'intelligence artificielle, sont des compléments, mais ne peuvent pas intervenir pas en remplacement des lieux d'accueil du service public.

### **3- défendre la commune avec des moyens à la hauteur**

Les communes subissent un étranglement financier du fait de la suppression de leurs ressources propres sans réelle compensation et des économies drastiques supplémentaires que le gouvernement veut leur faire subir.

Cela nécessite une mobilisation permanente pour combattre ces injustices et interpeller l'État notamment sur le respect de ses engagements, et une intervention en ce sens dans les lieux de consultation. Pour que cette action soit efficace, on ne doit pas se voir imposer un quelconque secret des délibérations dans ces lieux de consultation qui doivent être ouverts, aux travers de leurs organisations, aux usagers et aux agents. Ainsi, il peut être fait appel à la mobilisation de la population :

- en agissant auprès de l'État, par exemple pour empêcher les départs des bureaux de Poste ou gagner un commissariat, ...
- contre les privatisations nouvelles et en œuvrant pour le retour en service public de services préalablement privatisés (la « bataille » de l'eau a permis déjà de nombreuses remunicipalisations).
- et en créant de nouveaux services publics pour, par exemple lutter contre l'extension des déserts médicaux qui touche aujourd'hui la très grande majorité des communes quelle que soit leur taille ; cela rend nécessaire le développement de centres de santé de secteur 1 pratiquant le tiers payant pour que tous les habitants puissent se soigner quels que soient leurs revenus.

L'argent public devrait aller au service public, et a fortiori les communes et interco ne devraient pas avoir à en verser aux écoles privées... De façon générale, il faut s'assurer que les dépenses engagées correspondent réellement aux besoins des habitant.es grâce à la consultation démocratique des habitant.es.

Les fonctionnaires territoriaux jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques communales. Leurs droits doivent être respectés et la démocratie interne au fonctionnement communal doit être développée.

### **4- promouvoir la démocratie**

La participation des habitant.es est la condition indispensable. Cela veut dire aussi promouvoir le rôle des conseils de quartier dans les villes, la mise en place de commissions municipales dans les communes, de commissions d'usagers au plan des intercommunalités et de formes de consultations comme le référendum.

Pour que nos communes restent réellement le premier échelon de la démocratie dans le pays, il faut défendre le principe de compétence générale et rendre compte de son mandat (interco, département, région, État) auprès des citoyens de la commune ainsi que des actions dans les différentes structures sur les questions ayant un impact sur la vie de la commune. Le transfert de compétences aux intercommunalités ne doit pas être un abandon de la démocratie !

Afin de combattre la mise en concurrence des communes et des territoires, une coordination des différents niveaux de collectivités, en respectant le principe de subsidiarité, est indispensable pour prendre en compte les différents besoins dans le cadre d'un aménagement du territoire égalitaire et solidaire.